

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 3 mars 2021 à 20h30

Convocation du Conseil Municipal : le 25/02/2021

Ordre du jour

Désignation d'une secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/01/2021

- 1 Attribution marché travaux multiservices rural
- 2 Emprunt travaux multiservices rural
- 3 Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
- 4 Achat licence IV
- 5 Questions diverses

Le mercredi 3 mars 2021 à 20h30 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R	X			GOUZOU MONT	X		
DUFOUR P	X			DEHAN R	X		
ROCHELLI L			VILLEPONTOUX R	BONNET D	X		
LAVERGNE JP	X			SANCHEZ L	X		
GLEYZE D	X			BESNARD O			VILLEPONTOUX R
VITRAC O	X			CRUBILIE B	X		
EWANGELISTA C	X			BELIE M	X		
JOUGLAS F	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.

Mr DEHAN Romain est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour de la séance, à savoir :

- 5 Création budget Multiservices Rural – Assujettissement à la TVA
- Et de repousser en point 6 Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1 Attribution marché travaux multiservices rural
- 2 Emprunt travaux multiservices rural
- 3 Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
- 4 Achat licence IV
- 5 Création budget Multiservices Rural – Assujettissement à la TVA

- 6 Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26/01/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 26/01/2021

N° : 5-2021 OBJET : Attribution marché de travaux multiservices communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 15-12-2021 selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux de construction d'un multiservices communal à travers douze lots :

- Lot N°1 : Terrassement – Gros œuvre – VRD
- Lot N°2 : Charpente bois industrielle-traditionnelle-bardage bois
- Lot N°3 : Couverture-zinguerie
- Lot N°4 : Etanchéité
- Lot N°5 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot N°6 : Plâtrerie Isolation
- Lot N°7 : Menuiseries intérieures
- Lot N°8 : Electricité - VMC
- Lot N°9 : Chauffage Plomberie Sanitaire
- Lot N°10 : Carrelage – Faïences
- Lot N°11 : Peinture
- Lot N°12 : Equipement de l'Office

La date limite de réception des offres était fixée au 18 janvier 2021 à 18h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 20 janvier 2021 à 14h afin d'examiner les dossiers.

Après analyse des offres et des pièces écrites, la commission a décidé de retenir les offres les plus avantageuses pour chacun des lots, en fonction des critères de pondération mentionnés dans l'avis d'appel public à concurrence, à savoir 60% pour le prix des prestations et 40% pour la valeur technique des prestations. L'attribution des lots telle qu'elle résulte des décisions de la commission et de la personne responsable du marché est donc la suivante :

LOT.	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1 – TERRASSEMENT – GROS-OEUVRE – VRD	SARL MARCOULY	128 727.92 €
2 – CHARPENTE INDUSTRIELLETRADITIONNELLE-BARDAGE BOIS	SARL LESTRADE	19 593.75 €
3 – COUVERTURE ZINGUERIE	SARL LESTRADE	18 156.13 €
4 – ETANCHEITE	SARL MCEB	6 358.40 €
5 – MENUISERIES EXTERIEURES	SARL PVC SYSTEM 46	46 397.00 €
6 – PLATRIERIE ISOLATION	SAS SUDRIE	27 496.78 €
7 – MENUISERIES INTERIEURES	SARL LAVERGNE	21 705.08 €
8- ELECTRICITE - VMC	FAUCHE ELECTRICITE	29 866.02 €
9- CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	SARL LJS	33 000.00 €
10 – CARRELAGES FAIENCES	SARL CCA	24 100.00 €
11 - PEINTURE	SARL AYMARD	9 278.20 €
12 – EQUIPEMENT DE L’OFFICE	FCEE ETS BOUSCASSE SAS	23 500.00 €
MONTANT TOTAL H.T. :		388 179.28 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l’unanimité, décide :

- d’approuver les propositions de la commission d’appel d’offres telles que ci-dessus définies,
- d’attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

LOT.	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1 – TERRASSEMENT – GROS-OEUVRE – VRD	SARL MARCOULY	128 727.92 €
2 – CHARPENTE INDUSTRIELLETRADITIONNELLE-BARDAGE BOIS	SARL LESTRADE	19 593.75 €
3 – COUVERTURE ZINGUERIE	SARL LESTRADE	18 156.13 €
4 – ETANCHEITE	SARL MCEB	6 358.40 €
5 – MENUISERIES EXTERIEURES	SARL PVC SYSTEM 46	46 397.00 €
6 – PLATRIERIE ISOLATION	SAS SUDRIE	27 496.78 €
7 – MENUISERIES INTERIEURES	SARL LAVERGNE	21 705.08 €
8- ELECTRICITE - VMC	FAUCHE ELECTRICITE	29 866.02 €
9- CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE	SARL LJS	33 000.00 €
10 – CARRELAGES FAIENCES	SARL CCA	24 100.00 €
11 - PEINTURE	SARL AYMARD	9 278.20 €
12 – EQUIPEMENT DE L’OFFICE	FCEE ETS BOUSCASSE SAS	23 500.00 €
MONTANT TOTAL H.T. :		388 179.28 €

Le financement est assuré par les crédits inscrits au Budget Primitif Principal 2021, à l’opération 194 « Multiservice communal » article 2313.

N° : 6-2021 OBJET : Emprunt Multiservices rural (Prêt relais)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d’un besoin de trésorerie en attente du versement de certaines subventions et de TVA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l’attribution d’un Crédit relais de 300 000 € à taux variable 0.80 % ce jour, en attente du versement de diverses subventions et TVA.

Rapport d'observation définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) pour les exercices 2017 et suivants. Il précise que ce rapport d'observations définitives a été envoyé aux 77 communes afin qu'il donne lieu à débat.

Le Conseil Municipal a pris connaissance et débattu sur le rapport d'observation définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté des communes Causses et Vallée de la Dordogne.

N° : 7A-2021 OBJET : Achat licence IV de débit de boissons

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune souhaite acquérir une licence IV afin de pouvoir faire fonctionner le bar et le restaurant prévu dans le projet de multiservices rural.

Il explique qu'une licence détenue par la SARL TIR NA NOG sur la commune de Gimel les Cascades (19800) représentée par Monsieur MARREC Loïc, est disponible par l'intermédiaire du cabinet licence IV, domicilié 88 Cours Saint Louis 33300 Bordeaux au prix de 12 000 Euros. Il précise que la rédaction des actes et les honoraires sont inclus, ainsi que le montage et le suivi du dossier de transfert auprès des administrations compétentes.

Monsieur le Maire, propose l'acquisition de ladite licence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'acquérir la licence IV mise en vente au prix de 12 000 Euros incluant la rédaction des actes et les honoraires, ainsi que le montage et le suivi du dossier de transfert auprès des administrations compétentes et frais afférents,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous autres documents relatifs à cette affaire, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur le 1er adjoint est autorisé à signer ces documents.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

N° : 8-2021 OBJET : Création budget Multiservices rural - Assujettissement TVA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création d'un budget annexe « Multiservices rural » selon l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur, précise que ce budget sera assujetti à la TVA, et rappelle qu'en optant pour la TVA, toutes les dépenses et toutes les recettes sont soumises à la TVA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la création d'un budget annexe « Multiservices rural » selon l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,
- précise que ce budget annexe sera assujetti à la TVA suivant les modalités prévues dans le code général des impôts,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est levée à 22 h